longtemps abusé et qui survit encore dans la pratique de l'enseignement, doit être abandonnée. L'explication psychologique ne peut être considérée comme suffisante : il n'y a pas nécessairement correspondance rigoureuse entre les rapports d'idées à exprimer et les formes syntaxiques. La syntaxe doit être expliquée historiquement, parce qu'elle est une résultante de facteurs formels : analogies, contaminations, accidents, décalages; il y a dans l'évolution de la syntaxe une part de mécanisme qui ne doit pas être négligée.

En raison de l'heure avancée et vu l'importance des questions soulevées, il est décidé, sur la proposition de M. A. Meillet, que la discussion de cette communication sera remise à la séance de janvier.

III.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

(8 décembre 1928).

Président : M. H. Goelzer.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Élection du Bureau.

Les statuts obligeant à élire un nouveau président après deux années d'exercice, l'Assemblée exprime à M. H. Goelzer ses sentiments unanimes de gratitude pour le dévouement, la distinction et la bonne grâce qu'il a apportés à diriger les débats de la Société. Elle le prie d'accepter le titre de Président honoraire et le félicite en même temps et de l'honorariat que la Faculté des Lettres lui a décerné par un vote unanime et de la Présidence que vient de lui offrir l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Elle espère, elle sait qu'il continuera par son action et sa présence à encourager et inspirer ses débats, et elle l'en remercie par avance.

M. A. Meillet, qui a été des premiers naguère à encourager la formation de la Société, est élu à l'unanimité président de la Société. A l'unanimité également sont réélus les autres membres du Bureau. Le Bureau se trouve donc ainsi composé pour 1929 :

Président : M. A. Meillet;

Vice-présidents : MM. H. Bernès, J. Carcopino;

Secrétaire-administrateur : M. J. Marouzeau;

Trésorière : Mme A. Biancani.

Commission des comptes : M. R. Durand, Mlle A. Guillemin, M. l'abbé L. Pichard.

Rapport du secrétaire-administrateur.

M. Marouzeau donne lecture du rapport suivant sur l'activité de la Société :

La Société poursuit ses progrès et étend son action. Le chiffre des membres et abonnés atteint bientôt 450, celui des acheteurs réguliers s'est notablement accru (plus de 550 fascicules vendus au cours de cette année). Le chiffre des membres qui assistent aux séances augmente de mois en mois et approche maintenant de la cinquantaine.

La Revue devient de plus en plus volumineuse et va atteindre cette année 400 pages. Les articles qu'elle contient sont de plus en plus variés; il a fallu inaugurer deux nouvelles rubriques : une de « Notes et communications » pour les présentations abrégées, l'autre de « Bibliographie » pour une Chronique archéologique que nous a offerte M. Ch. Picard.

La « Collection d'études latines » vient de s'enrichir d'un fascicule III, qui sera mis en vente incessamment, et d'une réédition du fascicule I, épuisé. Un fascicule IV est à l'impression et un fascicule V en préparation.

La Société reste fidèle au programme qu'elle s'est tracé en encourageant de tous ses efforts toutes les formes de collaboration, dans l'ordre de la science et de l'enseignement. Elle ouvre largement ses publications aux savants de tous pays, adhérents ou non à la Société, et accueille avec prédilection les jeunes qui s'essayent au travail scientifique. Elle est en liaison constante avec les sociétés scientifiques dont le but est analogue au sien; elle a, en particulier, prêté son concours à l'Institut international de coopération intellectuelle pour étudier et faire aboutir diverses questions dont l'intérêt dépasse le cadre des études latines : unification de la terminologie grammaticale; unification et perfectionnement des méthodes bibliographiques; codification des signes, sigles, abréviations, formules en usage dans les éditions critiques et dans les ouvrages de référence; échanges de publications; organisation d'un office de renseignements et d'entr'aide scientifique (collations, traductions, copies, analyses bibliographiques) pour les travailleurs étrangers ou éloignés des centres de documentation, etc.

Enfin la Société s'intéresse tout particulièrement au problème de l'orientation scientifique, et s'efforce, en faisant appel dans chaque cas donné à la compétence des spécialistes, de guider le travail des débutants, d'inspirer des sujets de travaux, de coordonner les recherches et d'améliorer les méthodes.

Les lettres que le secrétaire reçoit des correspondants les plus divers et les plus éloignés attestent que les efforts de la Société pendant ses six premières années d'existence n'ont pas été vains et qu'elle a fait œuvre utile en rapprochant et groupant tous ceux qu'intéresse le progrès des études latines.

Bilan établi par la Trésorière.

Mme A. Biancani présente le bilan établi comme suit à la date du 8 décembre 1928 :

Recettes :

Report d'exercice	3,647 fr.	91
Cotisations perpétuelles	1,500	»»
Cotisations annuelles	7,195	51
Vente de la Revue (abonnés et acheteurs)	5,867	40
Vente de la Collection d'études latines (2 fascicules)	1,123	80
Subvention de 1928 (acompte)	6,000	»»
Intérêt des dépôts	161	70
Total	25,496 fr.	32

Dépenses :

Papeterie, dactylographie, frais de bureau	155 fr.	»»
Circulaires, programmes, convocations	164	»»
Poste, recouvrements, correspondance	634	50
Frais de banque et de dépôt	25	15
Frais du compte postal	12	45
Cotisations à des Sociétés	20	»»
Impression de la Revue (fasc. III de 1927)	4,886	87
— — (fasc. I de 1928)	4,371	80
— — (fasc. II de 1928)	5,432	10
— — (fasc. III de 1928, acompte)	2,000	»»
Tirages à part	639	35
Frais de l'éditeur	160	»»
Frais et indemnité de rédaction	1,000	»»
Frais et indemnité de secrétariat	1,000	»»
Frais et indemnité de trésorerie	500	»»
Rétribution de collaborateurs	2,140	»»
Droits d'auteurs	178	50
Gratifications et frais de séance	110	»»
Capitalisation de cotisations perpétuelles	1,567	20
Total	24,996 fr.	92

En caisse :

A la Société générale	388 fr.	10
Au compte de chèques postaux	98	59
Encaisse de la Trésorière	12	71
Total	499 fr.	40

Total égal : 24,996 fr. 92 + 499 fr. 40 = 25,496 fr. 32.

Rapport de la Commission des comptes.

Les membres de la Commission des comptes, après examen des comptes présentés par la Trésorière, approuvent le bilan ci-dessus, et M. R. Durand donne lecture du rapport de la Commission : —

Le budget de cette année n'a pu être équilibré que grâce à une stricte économie, et se solde par un reliquat d'exercice infime.

Les recettes se sont pourtant notablement accrues. La rentrée des cotisations a été abondante; la vente de la Revue a atteint un chiffre élevé; la vente des volumes de la Collection est également satisfaisante et nous fait escompter pour l'année prochaine une rémunération proportionnée aux dépenses engagées. Enfin la Confédération des Sociétés scientifiques nous a accordé une augmentation de notre subvention annuelle pour la bibliographie.

Mais, d'autre part, l'accroissement même de notre activité nous impose de nouvelles charges : la Revue s'est enrichie de nouvelles rubriques et a augmenté son nombre de pages, passant d'environ 200 en 1924 à environ 400 en 1928; il nous faut prévoir une somme importante pour les deux prochains volumes de la Collection. Enfin et surtout l'indice général des prix s'est élevé depuis la fondation de la Société au point que le chiffre de recettes régulières prévu par nos statuts se trouve hors de proportion avec le chiffre de nos dépenses normales (frais d'impression, de correspondance, de bureau, rétribution des collaborateurs). En particulier, il est visible que la cotisation de 20 francs ne suffit pas à couvrir le prix de revient de la Revue, même la partie bibliographique mise à part.

Dans ces conditions, la Commission des comptes croit devoir approuver la proposition du Bureau de fixer désormais à 30 francs la cotisation de membre ordinaire et à 700 francs celle de membre perpétuel.

La Commission des comptes propose à l'Assemblée de voter des remerciements à la Trésorière qui a su assurer cette année une rentrée exceptionnellement abondante des cotisations.

Signé :

R. Durand, A. Guillemin, L. Pichard.

Par un vote unanime, l'Assemblée approuve le Rapport de la Commission des comptes et celui du secrétaire-administrateur.